



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie HAYE, Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Daniel ROYER, Nathalie SARRAZIN, Alain LEVEQUE, Maryline GEOFFROY, Patricia MENARD, Françoise MINOT, Jean-François BOUTEILLER, Richard AUTAIN, Annie GUION, Christine BERNIER, Gérard ALLAIN

Etaient absents : Nadège PICORON (pouvoir à Nathalie SARRAZIN), Annie GUION (pouvoir à Jean-Marie HAYE)

Mme Liliane PAGENEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 : unanimité

Début de séance à 20h30 :

Budget commune (DEL2022_016)

Compte administratif 2022

Section fonctionnement

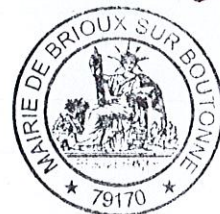
Dépenses : 891 619.40 €

Recettes : 1 142 806.67 €

Résultat de l'exercice : + 251 187.27 €

Résultat reporté 2021 : + 1 039 952.50 €

Résultat de clôture : + 1 291 139.77 €



Section investissement

Dépenses : 649 889.13 €
Recettes : 453 875.22 €
Résultat de l'exercice : - 196 013.91 €
Résultat reporté 2021 : - 155 931.73 €
Résultat de clôture : - 351 945.64 €

Le compte administratif 2022 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 établi par la trésorière Madame Nathalie AMORY, est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget chaufferie bois (DEL2023_017)

Compte administratif 2022

Section fonctionnement

Dépenses : 103 020.06 €
Recettes : 85 183.44 €
Résultat de l'exercice : - 17 836.62 €
Résultat reporté 2021 : - 70 994.73 €
Résultat de clôture : - 88 831.35 €

Section investissement

Dépenses : 49 928.16 €
Recettes : 37 139.08 €
Résultat de l'exercice : - 12 789.08 €
Résultat reporté 2021 : 115 678 .46 €
Résultat de clôture : 102 889.38 €

Le compte administratif 2022 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 établi par la trésorière Madame Nathalie AMORY, est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Avenant n° 2 (DEL2023_018)

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 février 2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.



Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- Fixe à compter du 1er janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique : avenant n°1 (DEL2023_019)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres propose aux collectivités un avenant à la convention pour la formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Le Centre de Gestion modifie les conditions financières des prestations du service d'assistance progiciels applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué dans l'annexe 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- valide l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance à l'utilisation d'un site informatique
- autorise le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Achat de terrain (DEL2023_020)

(Annule et remplace la délibération DEL2023_001)

Monsieur le maire rappelle qu'au conseil municipal du 31 janvier 2022 avait été présenté l'achat d'un terrain situé champ des Noyers cadastré n° AL24 et AL 27 et appartenant à la SCI Des Noyers afin d'avoir un lieu de stockage pour les ateliers municipaux. Le montant proposé est de 29 707.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'achat du terrain cadastré AL24 et AL27 pour un montant de 29 707.50 €



Révision Attribution de Compensation (DEL2023_021)

Suite à la discussion lors de la conférence des Maires du jeudi 24 mars, le Maire explique à l'assemblée que les attributions de compensations (AC) initiales ont été calculées sur une mauvaise base et que cette erreur a conduit à surestimer les AC initiales des communes du mellois. La communauté de communes demande donc à ces communes un rééquilibrage fiscal et propose la correction de l'erreur dans le coût du transfert des TAP.

Le montant des AC 2022 pour la commune de Brioux était de 26 726 € et le coût net des TAP sont de 18 989 €. Les AC révisées sont donc de 7 737 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

- 12 voix pour
- 3 abstentions

-Accepte la révision des AC d'un montant de 7 737 €

-Annule la délibération DEL2022_042 du 29 novembre 2022

Informations et questions diverses :

Gymnase : Un sol va être posé prochainement et sera financé par la communauté de communes Mellois en Poitou à hauteur de 50 %, financé par la commune de Brioux sur Boutonne à 25 % et le reste partagé entre les communes de l'ancien territoire Val de Boutonne.

Petites Villes de Demain : Un stand a eu lieu sur le marché le jeudi 9 mars et un atelier participatif aura lieu le jeudi 23 mars.

Fin de séance : 23h10

Secrétaire de séance

Le Maire

Hay